



1 607 heures - Révision du temps de travail L'Assemblée Générale du 12 avril : des agents mobilisés, mieux informés et déterminés à faire barrage à la régression sociale !

Malgré le demi-effectif sur certains sites, c'est nombreux que les personnels ont investi l'Assemblée Générale du 12 avril. Issus de la DGAS (MDS, SARO, SAF, CMPP, CPEF) mais aussi du SCAM, du PHYDEV, de la DRH ou de la Direction de la vie locale et de certains services administratifs de l'Hôtel du Département, les agents ont mieux cerné les enjeux et la stratégie de la collectivité, celle de la division mais aussi celle de l'évitement.

En effet, alors que la majorité départementale pourrait faire le choix de défendre la spécificité de notre Département qui détient le triste palmarès à Marseille de concentrer les 7 quartiers les plus pauvres de France et où le taux de pauvreté est supérieur à 40% (rapport de l'Observatoire des inégalités 2020) la Collectivité n'entend pas créer de jurisprudence départementale spécifique prenant en compte la pénibilité d'agents confrontés à assurer des missions de services publics dans un département plus que carencé.

Les jurisprudences existeront lorsque les Départements eux-mêmes auront défendu la reconnaissance de sujétions spécifiques, sachant que la date butoir est la même pour tous, le 1^{er} janvier 2023 !

Si l'administration et la majorité départementale assument aujourd'hui, sans aucune difficulté, de présenter à la Commission de légalité le maintien d'un temps de travail à 1 411 heures, ou 1 365 heures pour nos collègues du champ technique, elle doit assumer au regard de la situation du service public départemental, le maintien des conquits sociaux !

La liste est longue pour qualifier l'état des professionnels du service social départemental seuls sur le terrain, dans un abandon évident des populations les plus fragiles, une mission de protection de l'enfance au sein de laquelle les violences institutionnelles sont aujourd'hui avérées, des institutions autrefois partenaires responsables de nombreuses situations de rupture pour leurs usagers, un épuisement à toujours faire plus avec moins de moyens, une politique de restriction de personnel palpable dans tous les services.

Les 54 travailleurs sociaux de l'APA font l'objet d'un traitement spécial où d'ores et déjà on ne les reconnaît plus comme bénéficiaires des congés de détente comme leurs collègues de MDS en leur proposant une révision différente du temps de travail.

Pour nos autres collègues des services centraux pour lesquels nous estimons qu'ils font partie de la chaîne de responsabilité de la bonne marche de notre administration, l'attaque contre leur temps de travail est tout aussi insupportable.

À tous les personnels de la Solidarité comme d'ailleurs... vous êtes tous concernés, la résignation n'est pas au rendez-vous de notre mobilisation ! Si vous avez atteint vos 12 heures annuelles d'information syndicale, n'hésitez pas à solliciter vos décharges d'activité de services ("bons verts") pour y participer... Ensemble et solidaires, réagissons et mobilisons-nous afin que personne ne porte atteinte à nos conditions de travail, à notre santé et au progrès social !

Toujours ouvertes au dialogue, nos organisations syndicales demandent aujourd'hui, au-delà des rencontres techniques avec notre administration, un rendez-vous urgent avec Madame la Présidente.

Une demande est partie en ce sens dans laquelle nous demandons à être reçus avant le 1^{er} mai, date symbolique, Journée internationale de lutte pour les droits des travailleurs (pour rappel, instaurée à l'occasion de la lutte pour obtenir la journée de huit heures, à la fin du XIX^{ème} siècle).

Les semaines à venir vont être décisives, alors plus aucune hésitation, tous en
Assemblée Générale

Mardi 26 avril 2022 de 14h00 à 17h00

Salle A1123 C de l'Hôtel du Département

3 heures d'informations syndicales ont été déposées par nos soins.

Les assistants socio-éducatifs de l'APA sont attendus dès 13h15 pour un temps de travail spécifique.